

Envoyé en préfecture le 23/04/2025

Reçu en préfecture le 23/04/2025

Publié le 23/04/2025

ID: 074-217402981-20250414-DEL25\_DG\_030-DE

### **REPUBLIQUE FRANCAISE**

Département de la Haute-Savoie Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois

## COMMUNE DE VÉTRAZ-MONTHOUX EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025.030

Séance du QUATORZE AVRIL DEUX MILLE VINGT-CINQ

Date de la convocation : Mardi 1<sup>er</sup> avril 2025 Président de séance : M. Patrick ANTOINE Secrétaire de séance : Mme Pascale PELLIER

Ouorum: 14

21 présents :

MMES et MM. ANTOINE, FENEUL, BELMAS, PELLIER, COLLOT, VOUTAY-MERMET, LAMBELET, FRIES-CHATAGNAT, BERTRAND, MOUCHET, SILLARD, BARBERIS, JOLÍVET, GAUD-DAVIET, PICHAT, LEVET, GUGLIOTTA, REAL-LAFFRIQUE, BREGEGERE, ROGUET, RICHARD

3 pouvoirs:

Jean-Pierre JOURNE à Séverine FRIES CHATAGNAT, Johann MARTINEZ à Patrick ANTOINE Martine PARRET à Martine GAUD-DAVIET,

3 absents:

Mme PAILLASSON, MM. ALPSTEG, et RIBOURDOUILLE

# **OBJET : Ajout d'un point à l'ordre du jour du conseil municipal**Rapport par Monsieur le Maire

Il est proposé au conseil municipal l'ajout d'un point dans le cadre de la distribution du questionnaire aux administrés relatif à l'audit « Communication » en cours.

Il s'agit de d'annuler et de modifier la délibération portant sur le même sujet de décembre 2024 afin d'ajouter une période au vacataire distribuant habituellement le magazine municipal, selon les termes suivants :

### 3-15°) Autorisation de recruter un agent vacataire

Les collectivités territoriales peuvent recruter des vacataires si 3 conditions sont réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel,
- rémunération attachée à l'acte.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de recruter un vacataire pour effectuer des distributions de parutions municipales aux administrés pour les périodes suivantes :

- du 6 au 30 janvier 2025;
- du 14 avril au 10 mai 2025;
- du 1er au 30 juin 2025;
- du 1<sup>er</sup> au 30 octobre 2025.

Envoyé en préfecture le 23/04/2025

Reçu en préfecture le 23/04/2025

Publié le 23/04/2025

ID: 074-217402981-20250414-DEL25\_DG\_030-DE

#### N° 2025.030

Ces périodes sont indicatives et pourront être déplacées en fonction des délais de parution du magazine.

Il est également proposé aux membres du conseil municipal que chaque vacation soit rémunérée sur la base d'un forfait de 920 € net.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

**ARTICLE UNIQUE:** APPROUVE l'ajout de la délibération telle que proposée.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance Pascale PELLIER pour copie conforme,

à Vétraz-Monthoux, le 22 avril 2025 Le Maire

Patrick ANTOINE

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de Saint-Julien-en-Genevois par voie dématérialisée, le 23/04/2025

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.